

Foire aux questions - Jardin de sculptures de la galerie Oeno

Qui est éligible à soumettre une œuvre extérieure ?

Tout sculpteur professionnel est invité à présenter un projet.

Comment sont sélectionnés les artistes ?

Un comité de sélection est formé pour évaluer les propositions et les projets. L'historique d'expositions de l'artiste est prise en compte, ainsi que l'originalité, la durabilité, l'exécution technique et le potentiel de vente au détail de l'œuvre. Les œuvres doivent également répondre aux exigences de sécurité et de logistique de la galerie. Environ 20 à 30 œuvres seront sélectionnées chaque année. La galerie a une orientation moderne et contemporaine et représente des artistes professionnels qui ont acquis une reconnaissance considérable. Les œuvres sélectionnées s'inscriront dans ce mandat.

Quels matériaux et dimensions sont acceptés ?

Il n'y a aucune restriction sur le choix des matériaux ou des dimensions de l'œuvre. Cependant, les œuvres doivent être d'une taille suffisante pour s'adapter à la superficie, être structurellement sécuritaire et capables de gérer les conditions météorologiques de tous types et de toutes saisons. Le Jardin de sculptures ne fournit pas d'électricité, une énergie solaire indépendante devra être conçue pour les travaux nécessitant de l'électricité.

Sécurité

Les sculptures doivent être exposées en toute sécurité dans un environnement public et non surveillé, visité toute l'année par des personnes de tous âges. Les sculptures doivent être solidement installées en raison des vents violents et des conditions hivernales potentiellement rigoureuses. Toutes les sculptures sont proposées à nos collectionneurs pour la vente dans le monde entier, alors gardez à l'esprit l'humidité, la glace et l'air salin. Considérez les transports futures de l'œuvre.

Possibilités d'exposition

Le site comprend divers espaces d'exposition : les murs extérieurs et les abords immédiats de la galerie, une grande colline, une prairie sauvage, des bosquets, des jardins de vivaces, un étang, des sentiers pédestres et plusieurs aires de repos intimistes. Des dalles à la fois en béton et en pierre, sont disponibles. En plus du Jardin, il y a des emplacements disponibles près du Vignoble et de l'Auberge.

La Galerie achète-t-elle l'œuvre de l'artiste pour l'exposer ?

Non. Toute œuvre d'art sélectionnée pour le Jardin de sculptures sera en consignation pendant au moins un an. Toutes les œuvres doivent être originales (ou dans une série signée en édition limitée) et disponibles à la vente à nos clients résidentiels et commerciaux.

Quelle est la structure des commissions de la galerie Oeno ?

Selon le coût de fabrication de la ou des sculptures, la commission de l'artiste varie de 50/50 à 60/40 (Artiste/Galerie). La commission est versée à l'artiste lors de la vente de la sculpture. Tous les frais de création, d'expédition, d'installation dans le Jardin de sculptures sont à la

charge de l'artiste. Veuillez considérer tous ces détails avant d'établir un prix de détail suggéré pour chacune de vos sculptures avant de soumettre la proposition.

Transport et installation ?

Les artistes sont responsables du transport et de l'installation de leurs œuvres dans le Jardin de sculptures. Les coûts seront intégrés au prix de détail. Une fois vendue, la galerie est responsable d'organiser le transport de l'œuvre jusqu'à l'emplacement du client. S'il n'est pas vendu, l'artiste est tenu de retirer l'œuvre du Jardin de sculptures au bout d'un an ou selon ce qui est discuté avec la galerie.

Durée de l'exposition

L'œuvre doit être disponible pour exposition pendant au moins un an. La Galerie peut demander de prolonger l'exposition pour une période plus longue.

Y a-t-il un cachet d'artiste pour exposer dans le Jardin ?

Non, mais l'artiste est responsable de tous les frais de transport, d'installation et de déménagement dans le jardin. L'installation de toutes les sculptures est prévue pour la mi-mai. La galerie est responsable des frais d'entretien du terrain.

Date limite

Les propositions peuvent être reçues jusqu'au **vendredi, Fevrier 28 à midi**

Les projets acceptés seront installés au printemps de chaque année (généralement début mai et au plus tard mi-juin).